

## 8. SITE PB – PRESINGE/CHOULEX (CANTON DE GENEVE, SUISSE)

Le chapitre 8 présente de manière détaillée le site PB à Presinge/Choulex. Après une description du site et de son environnement, sont détaillées l'analyse urbanistique et paysagère, l'analyse environnement (qui détaille les contraintes présentes) et l'analyse des accès (notamment connexions aux réseaux ferrés, au réseau autoroutier et au réseau routier).

### 8.1. DESCRIPTION

Le site PB envisagé se situe sur la commune de Presinge, dans le canton de Genève en Suisse. Elle est située à environ 12 km de Genève (voir Illustration 179). La commune est frontalière avec la France.

Le site est en bordure de la commune de Choulex, qui peut être concernée par certaines surfaces selon le polygone retenu. Presinge et Choulex sont des secteurs du canton préservé bénéficiant d'un cadre naturel et agricole de grande qualité.

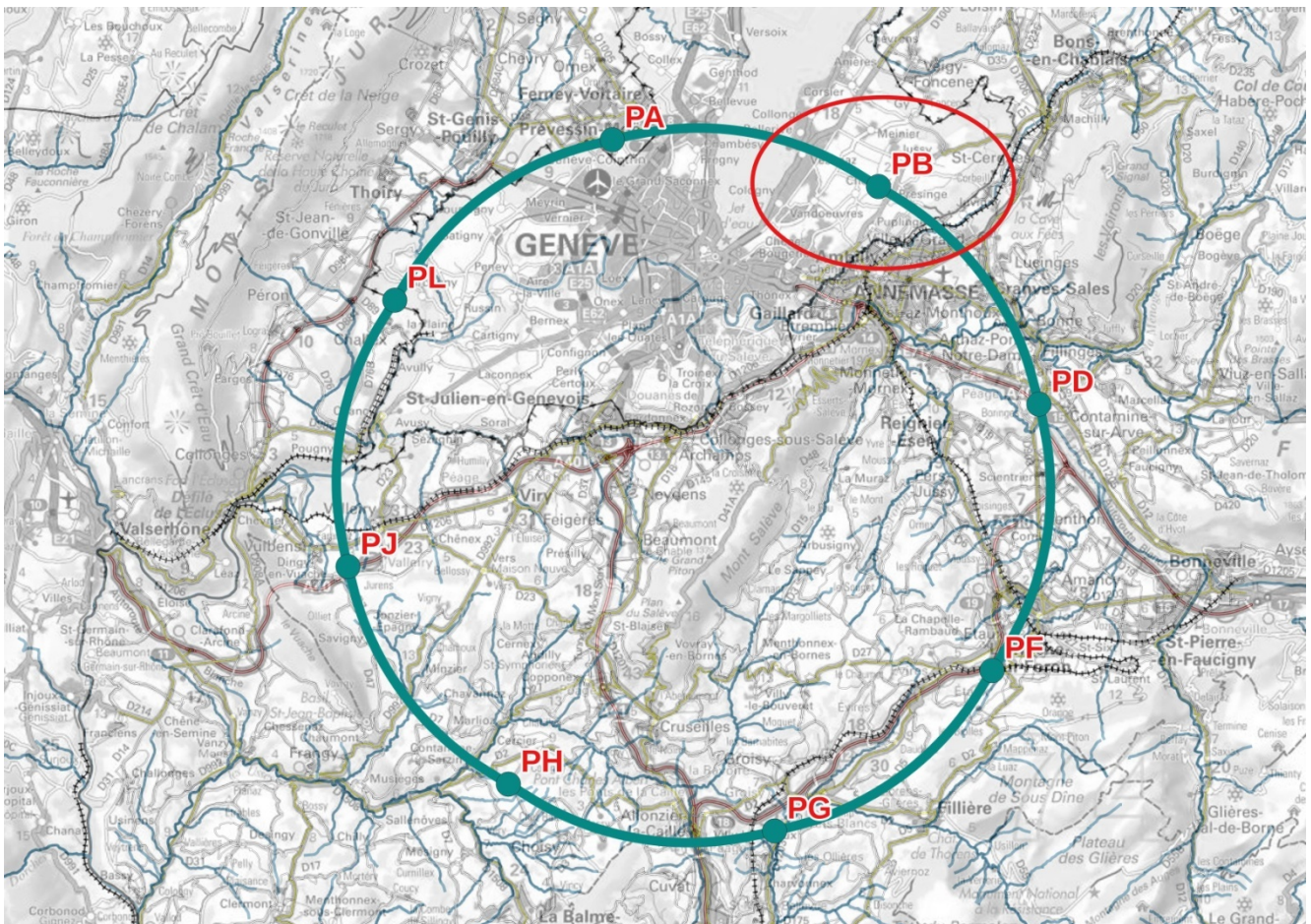


Illustration 179 : Carte du tracé - localisation du site PB.

Les coordonnées WGS84 du point théorique du scénario PA31-4.0 sont :

- Latitude : 46.225857,
- Longitude : 6.236726.

L'altitude est de 422 m. La profondeur du puits est de 201 m. Le site PB est un site technique, le puits peut être déplacé de part et d'autre du point théorique vers des sites de moindre contrainte.

Deux espaces d'environ 4 ha chacun ont été identifiés comme emplacement d'un site sur un grand terrain de plus de 100 ha appartenant à l'État de Genève.

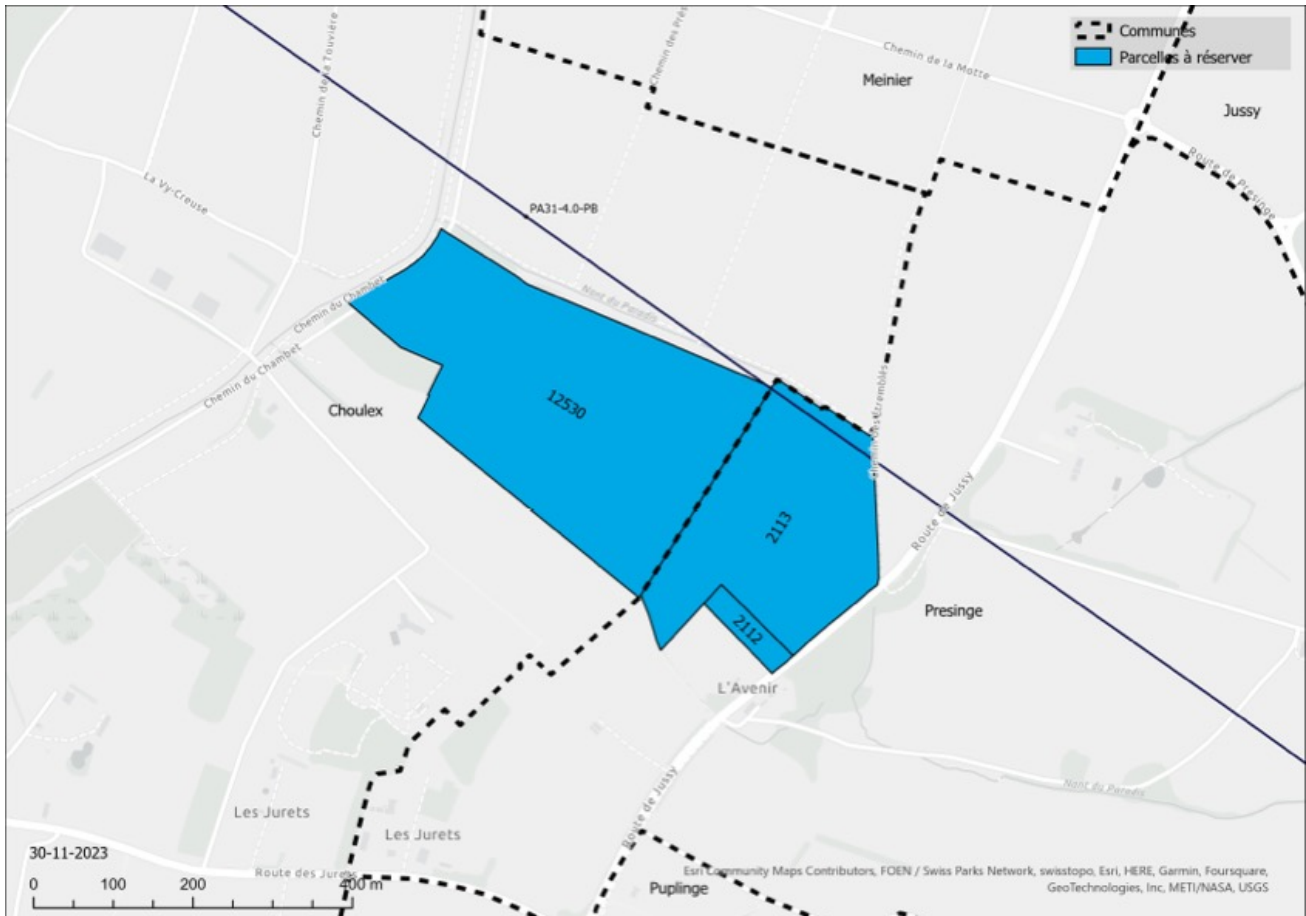


Illustration 180 : Carte des parcelles cadastrales envisagées pour le site PB.

La parcelle agricole 2113 (5,7 ha) est située sur la commune de Presinge, directement connectée à la route de Jussy, dans le secteur Girec, à la sortie du lieu-dit "l'Avenir" (Illustration 180).

La parcelle de champ agricole 12530 est située sur la commune de Choulex. Elle nécessiterait la création d'un accès à la route de Jussy via la parcelle 2113 localisée sur la commune de Presinge ou par le nord. Deux communes seraient alors concernées directement si l'accès se faisait par la route de Jussy.

Les deux parcelles sont partiellement occupées par du cadastre forestier : pour la parcelle 12530 dans sa partie Nord-Ouest et pour la parcelle 2113, un cordon à l'Est.

La parcelle de champ agricole 2112 est en propriété privée.

Les parcelles sont délimitées au Nord et à l'Est par le ruisseau du "Nant de Paradis". Il est partiellement aménagé avec des arbres et des roseaux pour servir d'habitat à la petite faune, comme les "batraciens" (grenouilles et crapauds). Il s'agit d'une zone protégée à éviter ("rouge"). Au Sud du secteur identifié, une maison est située sur la parcelle 2111 (4 206 m<sup>2</sup>, 33 m de large) qui est séparée de la parcelle 2113 par la parcelle 2112 (3 693 m<sup>2</sup>, 27 m de large). La distance entre la maison et le site candidat est de 40 m.

Plusieurs autres sites, à l'Est de la route de Jussy, ont aussi été envisagés puis rejetés à cause de leur haute valeur écologique, des nuisances pour les voisins et des conflits avec des projets de renaturation et mobilité douce programmés.

La route de Jussy permet un accès direct à la parcelle 2113 (**Error! Reference source not found.**) et donc l'emplacement préféré est sur cette parcelle à Presinge, au bord de la route.

**Les caractéristiques et contraintes** de ce site sont les suivantes :

- Grand terrain appartenant au canton. L'emplacement optimal reste à déterminer avec les services cantonaux.
- Contraintes fortes des parcelles adjacentes
  - Zone de protection environnementale en forêt et le long du nant,
  - Activités biologiques, agricoles,
  - Bâtiments patrimoniaux,
  - Zone résidentielle et de loisirs
  - Politique de préservation de la nature et de re-naturalisation avec les acteurs du voisinage,
  - Nécessite une très bonne intégration environnementale et paysagère.
- Accès routier
  - "Route de Jussy" relativement étroite avec des pistes cyclables,
  - Accès uniquement par le centre-ville de Genève ou Annemasse (poste frontière),
- Aujourd'hui aucune infrastructure sur le site.

Les principales **opportunités** de ce site sont les suivantes (voir Illustration 181, Illustration 182) :

- Proximité et synergies possibles avec la caserne de pompiers de Choulex-Vandoeuvres,
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et Centre de formation professionnelle nature et environnement,
- Nombreux équipements publics et activités touristiques dans les communes concernées et avoisinantes (Jussy, Choulex, Presinge, Puplinge) : possibilité de créer des partenariats avec les services de restauration,
- Possibilités à étudier de réseau de chaleur et de mutualisation de réseaux d'eaux usées. Cependant, il y a peu d'équipements pertinents à proximité immédiate.
- Possibilité à étudier d'utiliser les transports en commun pour venir sur site et développement futur de pistes cyclables prévu pour 2030,
- Possibilité d'améliorer la desserte des réseaux électriques sur le territoire,
- Opportunité de futures synergies avec la planification d'un nouvel établissement pénitentiaire.



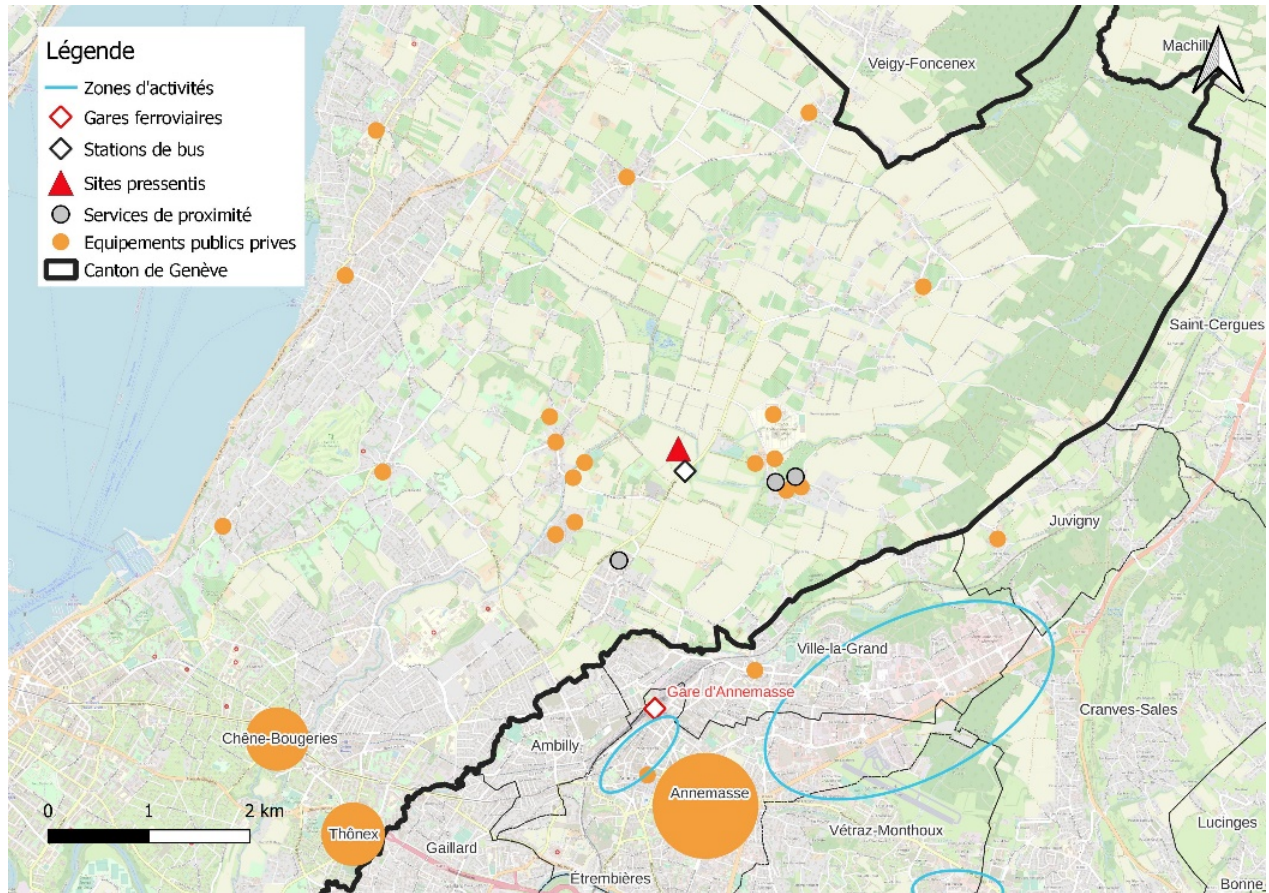


Illustration 181 : Carte des opportunités principales autour du site PB.



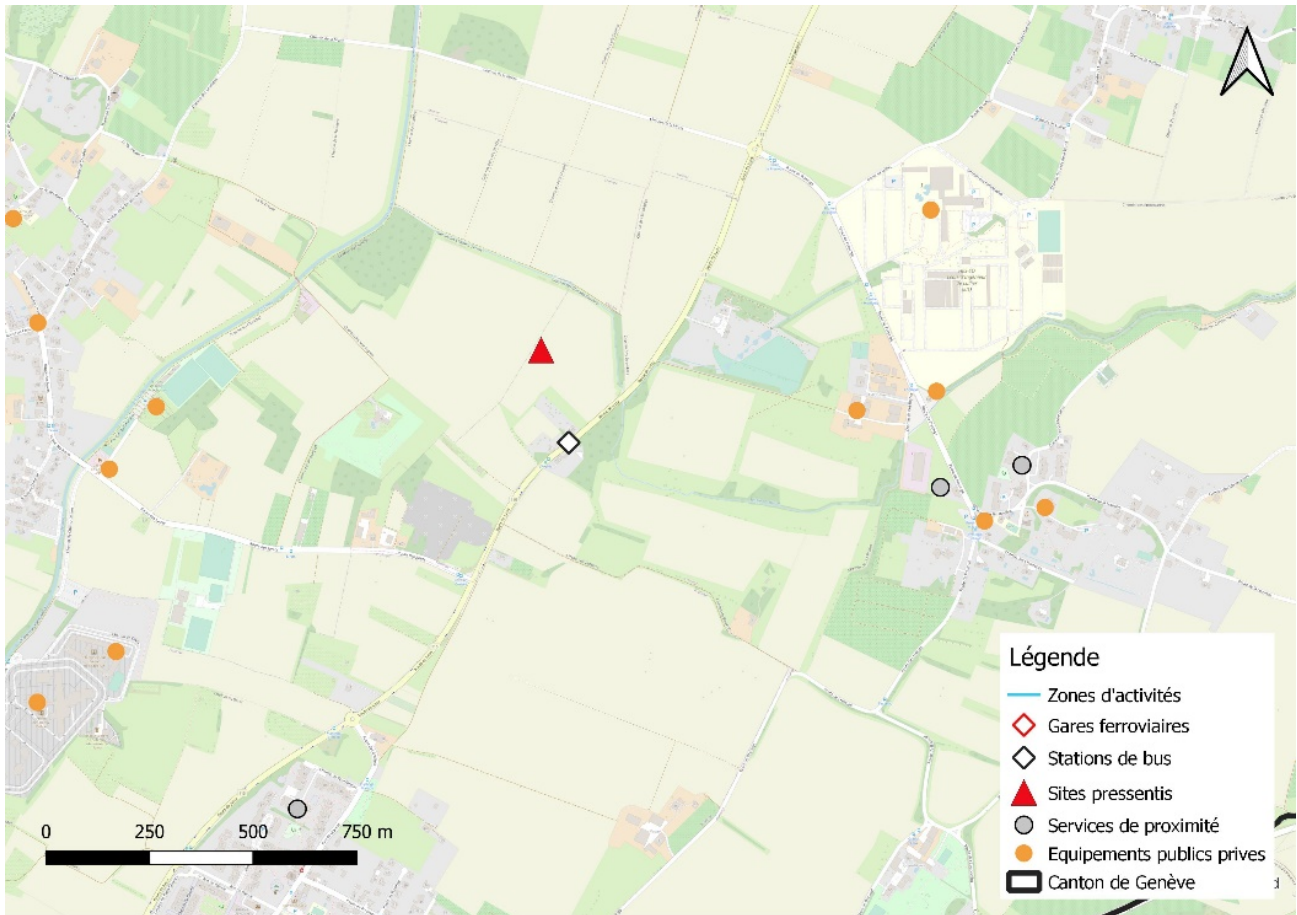


Illustration 182 : Carte zoomée des opportunités principales autour du site PB.

## 8.2. ANALYSE URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE

### 8.2.1. État des lieux

Selon les polygones retenus, le site se trouve sur les communes de Presinge et Choulex en Suisse.

La région du bassin de la Seymaz était autrefois une zone marécageuse. Les grands marais (Choulex, Le Carre, Meinier, Corsinge et Sionnet) concentraient ou restituaient les eaux, selon la période, régularisant ainsi le débit de la rivière. Drainées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour laisser place à l'agriculture, des prairies humides ne subsistaient qu'à la confluence de la Seymaz et du Chambet, là où se situait le cœur des anciens marais, ainsi que dans les bois de Jussy. La renaturation de la Haute Seymaz, initiée à la fin des années 90 a permis de réhabiliter ces anciens marais, qui jouent aujourd'hui un rôle de refuge pour une faune et une flore caractéristique, et sont une escale prisée par les oiseaux migrateurs. Plus à l'aval, la Seymaz et son cordon boisé constituent un corridor biologique important<sup>103</sup>.

La route de Jussy (RC 23, route cantonale de réseau primaire) longe le polygone et assure une liaison vers la France en direction d'Annemasse ou vers le centre-ville de Genève (voir **Error! Reference source not found.**).

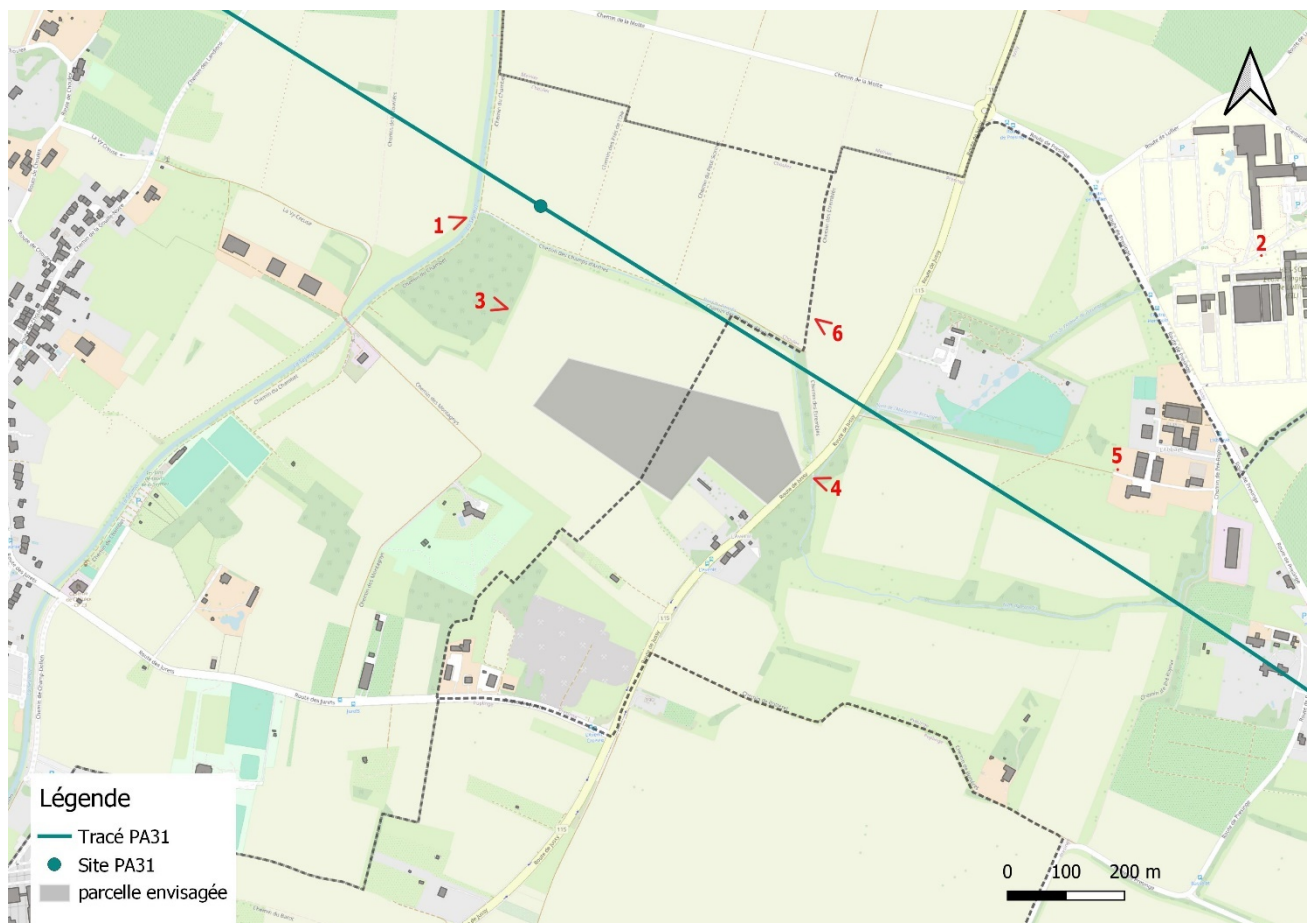


Illustration 183 : Carte de situation du site PB.

<sup>103</sup> Fiche Rivière n°10, La Seymaz, Décembre 2009, État de Genève





*Illustration 184 : Zone de campagne à gauche (marque 1 sur Illustration 183), Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture à droite (marque 2 sur Illustration 183).*



*Illustration 185 : Vue du site depuis la forêt vers l'Est (marque 3 sur la carte de situation).*





*Illustration 186 : Vue du site depuis la route de Jussy vers l'Ouest (marque 4 sur la carte de situation).*

### 8.2.2. Urbanisme, architecture et paysage

Secteur préservé d'une urbanisation qui garde son caractère rural. Le territoire est majoritairement à vocation agricole. Des hameaux résidentiels constitués par des maisons individuelles sont présents, comme celui de Presinge.

À proximité, une surface importante est occupée par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

#### Patrimoine

Aucune contrainte patrimoniale relative aux mesures de protection des bâtiments ou au recensement architectural n'est répertoriée sur le secteur identifié ou à proximité. Les bâtiments identifiés les plus proches sont localisés sur le site de l'Abbaye et ne sont pas directement concernés par le projet.

Le secteur identifié est en revanche entouré de voies de communication historiques (IVS, Illustration 187)

- D'importance régionale, Tracé historique, comme la route de Jussy
- D'importance régionale, Tracé historique avec substance (GE 100.1/pt.434 - Les Champs d'Arrhes)
- D'importance régionale, Tracé historique avec beaucoup de substance (GE 100.1/pt.434 - Les Champs d'Arrhes)

Une coordination spécifique avec l'autorité cantonale devra être réalisée pour compléter le diagnostic et préciser les implications sur les accès au site.

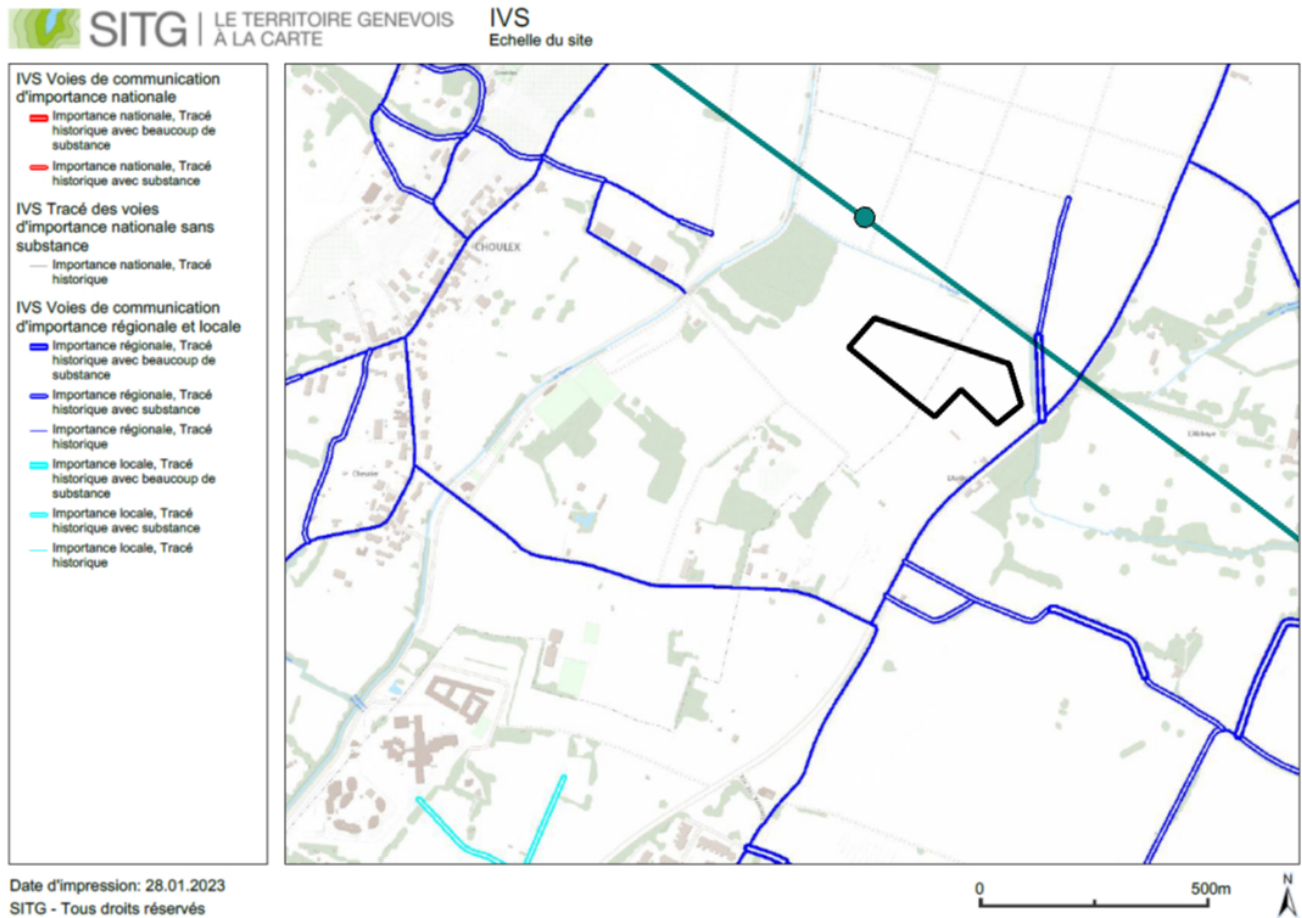


Illustration 187 : Tracés et points des voies de communication historiques, très proches du site. Source : SITG.

Les photos présentées dans ce paragraphe ont pour but de contextualiser les environs de la localisation. Les localisations des images ne correspondent pas à des endroits en proximité immédiate du site PB.





*Illustration 188 : Vue du domaine de l'Abbaye (700 m à l'Est du site), marque 5 sur la carte de situation.*



*Illustration 189 : Vue des prés entourant le domaine de l'Abbaye depuis le chemin de Pré Rojoux, marque 5 sur la carte de situation.*





*Illustration 190 : Vue du paysage depuis le chemin Chambet vers le Nord-est, marque 6 sur la carte de situation.*

### 8.2.3. Analyse environnementale

Compte tenu des contraintes les plus importantes, des risques et des développements inscrits dans le plan directeur cantonal 2030, une surface nette d'environ 4 ha devrait être allouée aux installations en surface du FCC avec une contrainte liée aux SdA (Illustration 191). Le terrain est également localisé sur un corridor écologique entre la forêt à l'Ouest et la zone de l'Abbaye à l'Est (Illustration 190, Illustration 193)

Compte tenu des zones de protection à éviter (surfaces rouges), il reste un espace net de 3.68 ha pour un site candidat en surface sur le territoire de Presinge. Si un voisinage avec les maisons du hameau "l'Avenir" est à éviter, le site peut s'étendre sur le territoire de Choulex sur la parcelle voisine à l'Ouest. La même superficie serait disponible pour un site à Choulex, entre la forêt et le Nant de Paradis.

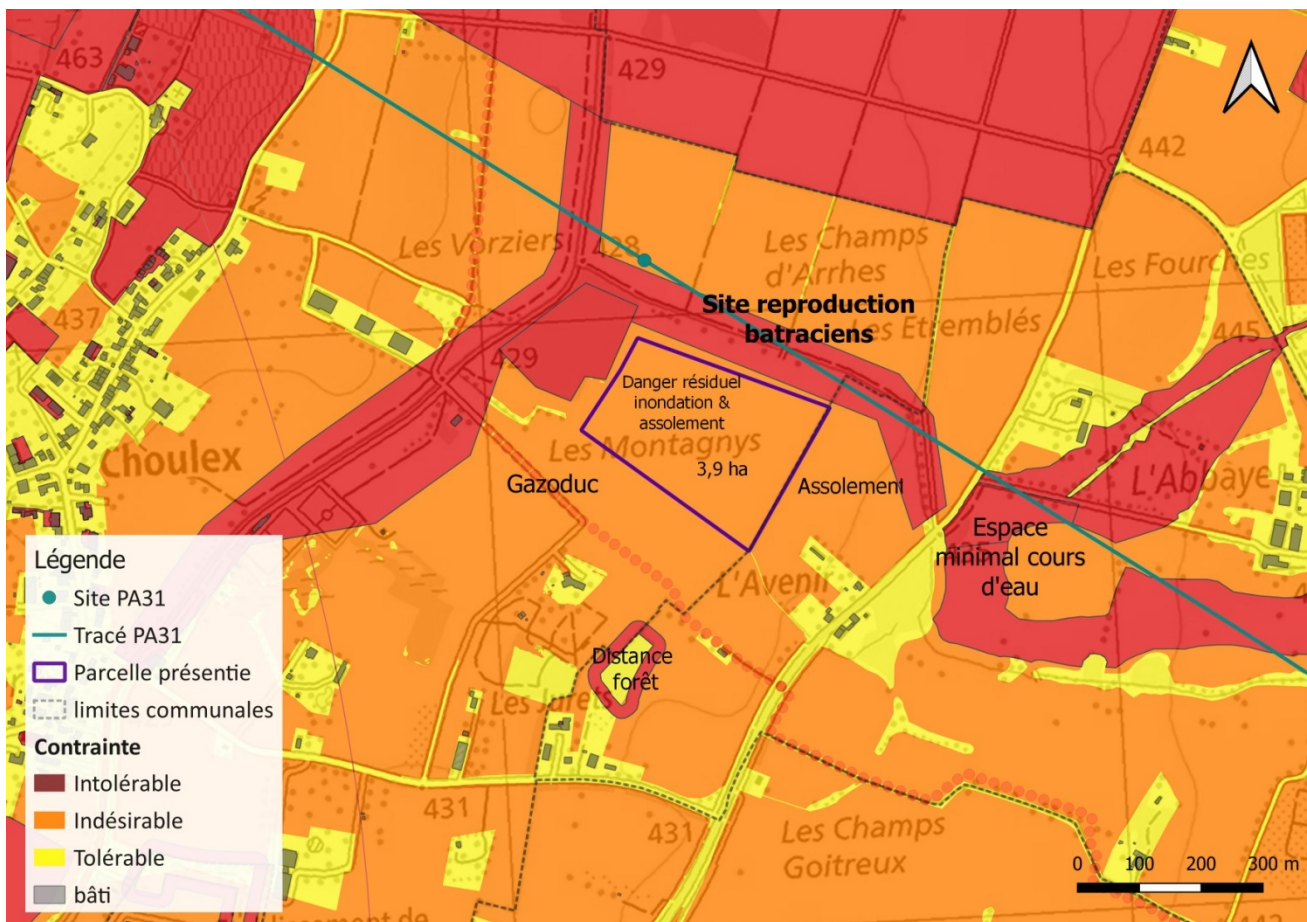


Illustration 191 : Domaine délimité de 3,9 ha marqué à Choulex.

Les parcelles agricoles préalablement identifiées sont soumises au Plan sectoriel fédéral concernant la Surface d'Assolement (SdA). Avec une mise en zone sur la base d'une procédure selon la réglementation en matière d'aménagement du territoire comprenant une pesée des intérêts (par exemple un Plan sectoriel dédié aux projets de constructions et installations du CERN), les parcelles pourraient devenir constructibles. Une autre procédure pourrait être la modification de la zone au niveau cantonal. Un classement par le canton en zone à bâtir n'est possible qu'en respectant les conditions de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (art. 30 al. 1bis). Si la première option est considérée comme réalisable sur un horizon de dix ans, la seconde est jugée peu réaliste par les autorités cantonales (Département du territoire de l'État de Genève). La gestion de la contrainte liée au quota des surfaces d'assolement à l'échelle cantonale devrait donc être gérée via le projet de Plan sectoriel projets de construction et installations du CERN.





*Illustration 192 : Passage du chemin aux champs agricoles au niveau de Choulex après la limite entre Presinge et Choulex, à mi-chemin entre la route de Jussy et la forêt.*

Les SDA consommées inscrites dans un inventaire cantonal seront en principe compensées par des surfaces de superficie équivalente, en tenant compte de leur qualité, avec le soutien des cantons concernés (voir notamment principe 14 du Plan sectoriel SDA).

### **Gestion des risques**

La parcelle de Choulex est soumise à un danger résiduel d'inondation de la Seymaz selon la carte des dangers cantonale. Ce risque est toutefois considéré comme négligeable.

Le Sud est limité par la zone d'exclusion des gazoducs de 100 m de large de part et d'autre du périmètre (en bleu) nécessitant une étude de risque OPAM en coordination avec les autorités nationales et cantonales concernées.



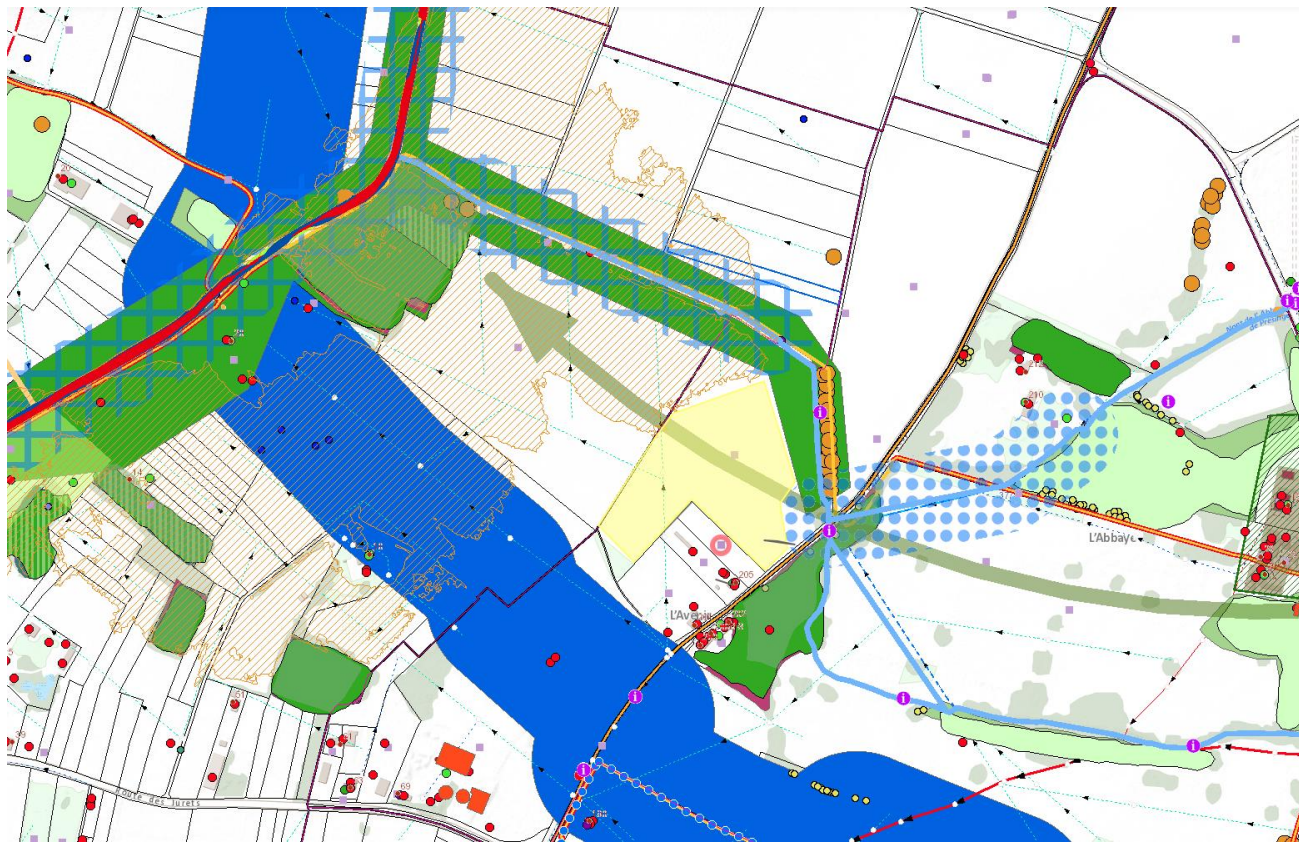


Illustration 193 : Carte avec les couches de contraintes, de protection et de danger fournies par le SITG. Elle indique une zone résiduelle de 3,3 ha (polygone jaune) sur la parcelle de Presinge.

### Milieu naturel

Le Nant du Paradis (Illustration 195) est situé entre la parcelle et un chemin rural. Il est considéré par la commune de Presinge comme "un biotope essentiel pour la région". Il n'est pas envisageable d'affecter ce site de haute valeur naturelle (son cours, ses milieux naturels et habitats).

La qualité écologique de ce secteur est reconnue au niveau national et cantonal (Illustration 194) :

- Protection fédérale :
  - Inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens fixes. Les batraciens sont fortement menacés. A l'exception de la grenouille rousse, toutes les espèces encore présentes en Suisse figurent sur la liste rouge des espèces rares et menacées. L'ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale doit permettre de conserver les habitats spécifiques des espèces particulièrement menacées.
- Protection cantonale :
  - Site prioritaire flore : Ces sites font l'objet de mesures de conservation et sont à considérer dans les plans d'aménagement du territoire. Les sites prioritaires flores sont considérés au minimum comme espèces ou biotopes dignes de protection au sens de la LPN et du Règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF) L 4 05.11





Illustration 194 : Protections de la biodiversité à proximité du site PB.



Illustration 195 : Vue vers les parcelles agricoles depuis le chemin rural qui longe le Nant de Paradis.



La forêt au Nord-Ouest et au Sud-Est du secteur est intégrée au cadastre forestier cantonal. Un relevé précis des lisières devra être réalisé dans le cadre du diagnostic.

L'infrastructure écologique déterminée en 2020 (Illustration 196) met en évidence un secteur de bonne qualité participant à la connectivité des milieux). Le nant du paradis et les 2 secteurs forestiers le long du site sont identifiés comme des corridors biologiques et réservoirs de biodiversité dont le maillage pourrait être renforcé.

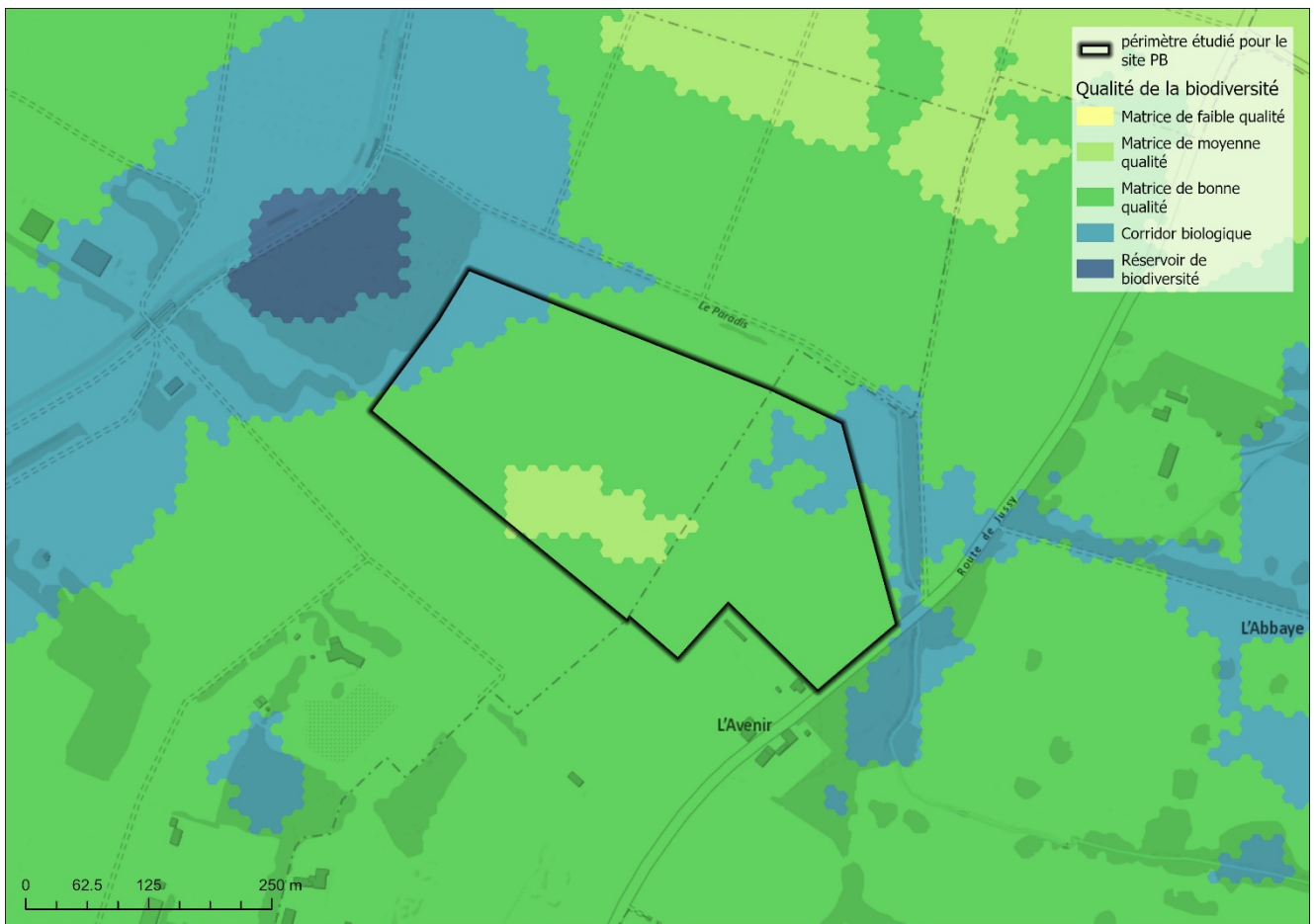


Illustration 196 : Connectivité de l'infrastructure écologique autour du site PB à la base d'une carte de OCAN.  
(Source : SITG)

De plus, le secteur identifié est au cœur d'une trame noire identifiée à l'échelle cantonale comme un continuum nocturne (Illustration 197). Dans ce sens il sera essentiel de limiter au maximum la pollution lumineuse générée par le site.



*Illustration 197 : Continuum nocturne autour du site PB.*





*Illustration 198 : Vue vers les champs du site candidat et la forêt au bout des champs depuis le parking de la route de Jussy.*

**Projets planifiés ou en cours dans le voisinage à prendre en considération :**

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) identifie un corridor biologique à enjeu de part et d'autre de la route de Jussy au niveau du Nant de Paradis. L'objectif à terme est de s'assurer de la continuité et du renforcement de ce corridor afin d'assurer une liaison entre les espaces naturels le long du nant du Paradis jusqu'au bois des Blanchard.

**Possibilités de stockage temporaire et de traitement des matériaux d'excavation :**

Suite à une analyse préliminaire géomatique, une première approche et sous réserve d'études plus spécifiques, les matériaux d'excavation pourraient être stockés temporairement sur environ 5 ha des deux terrains de Presinge et Choulex (environ 500 000 m<sup>3</sup> de matériaux). La compensation de la perte de revenus économiques due à l'impossibilité d'effectuer des cultures agricoles pendant la phase de construction reste à étudier.

Un site existant de décharge de gravier et de stockage de sable au Nord de la Seymaz (au carrefour du chemin du Chambet et du chemin des Montagnys) pourrait également être envisagé.

Les routes qui partent du site sont en bon état, mais ne sont pas très larges (deux voies, suffisantes pour les voitures et les camions de taille ordinaire). La route de Jussy au niveau de la parcelle identifiée n'a qu'une seule voie, car les deux côtés de la route sont marqués pour l'usage des vélos (chaussée à voie centrale banalisée). Les routes à l'Est (Jussy, Meinier et vers La Pallanterie) sont étroites, souvent avec des aménagements pour réduire la vitesse et avec des ronds-points. Le trafic est important le matin. De même, la route vers Thônex et Chêne-Bourg est bien entretenue, mais n'est pas conçue pour un trafic important. Par conséquent, pour les activités de chantier, une planification minutieuse du trafic et un concept de transport des matériaux d'excavation seront nécessaires.

Voir paragraphe suivant pour un examen plus détaillé des accès.

## Opportunités

Deux lignes de bus de transport public (TPG 33, 86) ont un arrêt directement à l'emplacement du site de surface ("l'Avenir").

Opportunité de réseau énergétique avec différents acteurs :

- L'HEPIA, située à 1,2 km par la route, pourrait offrir la possibilité de fournir de la chaleur résiduelle pour le chauffage et le refroidissement, boucle énergétique (y compris pour les serres).
- La ferme biologique de l'Abbaye, située à 300 m, offre les mêmes possibilités (chauffage des serres, étables pour les vaches et les poules, manège, tennis club de Presinge).
- Le Foyer de Presinge, qui accueille des migrants, pourrait également profiter de l'approvisionnement en chaleur.

En ce qui concerne le partage d'autres infrastructures techniques telles que l'électricité et les télécommunications/données, une analyse détaillée devrait être effectuée pour les potentiels de synergie avec l'HEPIA et les communes de Presinge et Choulex.

## Sensibilité locale et économique

Cette thématique serait à analyser dans une phase ultérieure en coopération avec les parties prenantes locales.

## Sensibilité écologique

La haute valeur écologique doit être respectée.

L'intégration paysagère doit être anticipée et travaillée par des professionnels sensibles aux enjeux du secteur (haute Seymaz).

Planification d'un accord avec les maisons voisines dans "Avenir" à réaliser.

Considérer la possibilité d'acquérir la maison sur la parcelle 2111.

## Infrastructures existantes

Aujourd'hui, les parcelles ne disposent d'aucune infrastructure technique (eau, électricité, télécommunications, assainissement). Une planification est nécessaire avec les Services Industriels de Genève pour être connecté au mieux aux infrastructures urbaines et comment amener 6 MW pour un tunnelier pendant la phase de construction. Comme le site aura un seul puits et pas de grande caverne en sous-sol, deux tunneliers sont techniquement à ce stade exclus à cet emplacement. Techniquement la faisabilité a été confirmée avec SIG.

Le site est proche du réseau Meinier avec une conduite de 300 mm. La capacité de distribution est estimée à 100 l/s. Un raccordement de 300 mm d'une longueur de 360 m est à prévoir pour la phase chantier. Le raccordement du site PA au réseau de l'eau du SIG ouvre la possibilité de fournir de l'eau du lac pour le bénéfice de ce secteur. Cela peut aussi être d'importance pour l'agriculture.



### **Accessibilité au site depuis le CERN**

La parcelle est directement accessible depuis la route de Jussy.

Depuis le CERN (Esplanade des Particules, Meyrin), le site est à 17,5 km en traversant la ville de Genève. Il faut 50 minutes à 1 heure pour atteindre le site soit par la route du Quai de Coligny au bord du lac, soit par la rue de Genève à travers les Eaux-Vives et Chêne-Bourg. Ces deux routes sont peu adaptées pour des interventions fréquentes et sont présentement de nombreuses contraintes au trafic du fait de l'environnement urbain (centre-ville, pont sur le Rhône et lac).

Un itinéraire alternatif via les autoroutes A1 et A40 (France) prend environ 40 minutes dans des conditions de circulation favorables. Cependant, les embouteillages sont fréquents au niveau du poste frontière de Bardonnex et de la zone d'Annemasse. En outre, la zone Etrembières, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand présente de nombreuses contraintes, en particulier pour les phases chantier.

Par conséquent, une alternative doit être identifiée pour pouvoir desservir le site pour les activités de construction, d'installation, de maintenance et de réparation.

Pour la phase de construction, l'hébergement local des travailleurs en Suisse et en France peut être une option. Cela n'est pas possible pour les activités de maintenance, de réparation ou d'installation qui nécessitent du personnel hautement spécialisé du CERN ou du LAPP (Annecy). Par conséquent, un système de transport à jusqu'à une vitesse d'environ 25 km/h dans le tunnel fait également l'objet d'une étude conceptuelle.

### 8.3. ANALYSE DES ACCÈS

Une planification détaillée sera nécessaire avec les autorités suisses et françaises chargées de la circulation pour identifier les transports, notamment de matériaux d'excavation. Sur ce sujet, le principe affirmé est que chaque État assure la prise en charge exclusive des matériaux de son territoire.

Le site PB se situant près de la frontière, les possibilités de connexion aux réseaux structurants ont été examinées sur le territoire environnant, donc avec des parties suisses et des parties françaises.

Il est enfin noté la situation particulière de la zone du site PB bordée d'une part par le lac et d'autre part par la France.

#### 8.3.1. Situation par rapport au réseau routier structurant et aux voies ferrées

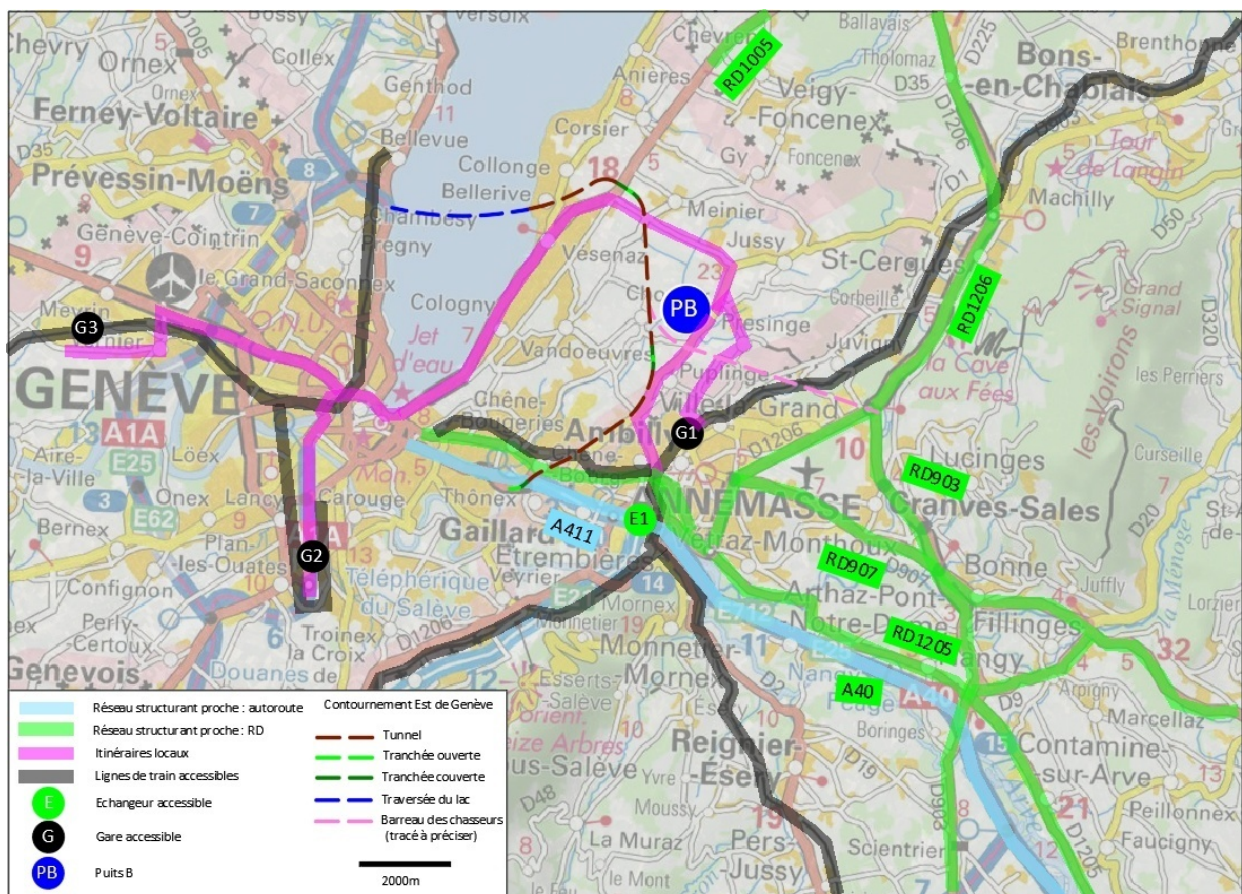


Illustration 199 : Réseau routier structurant et voies ferrées autour du site PB.

#### Points d'intérêt de la carte du réseau routier structurant et des voies ferrées (Illustration 199)

**Gx** : gares accessibles à proximité

**E1** : point d'échange à proximité pour rejoindre A411/A40

Sur la partie suisse, deux gares (G2 et G3) sont identifiées et servent aujourd'hui à l'évacuation de matériaux de grands chantiers. Les réseaux routiers structurants sont denses mais très urbains.

Ce site est à proximité d'Annemasse, le réseau structurant est dense et une ligne de chemin de fer passe à proximité de ce futur site.



### Projet routier futur : le contournement Est de Genève

En complément du réseau structurant présenté, il convient de noter le futur projet de contournement Est de Genève (voir Illustration 200).

Les derniers échanges des services avec le CERN mentionnent un horizon prévisionnel de mise en service au-delà de 2045 si les études en cours confirment sa faisabilité. L'étude est en cours, une coordination devra être assurée pour suivre l'évolution du projet et identifier les éventuelles synergies.



Illustration 200 : Tracé du projet de contournement Est de Genève. Source : Contournement Est et traversée du lac-Étude de projets-Rapport de Synthèse-République et Canton de Genève-31.03.2021.



### 8.3.2. Itinéraires vers le réseau structurant par le réseau départemental

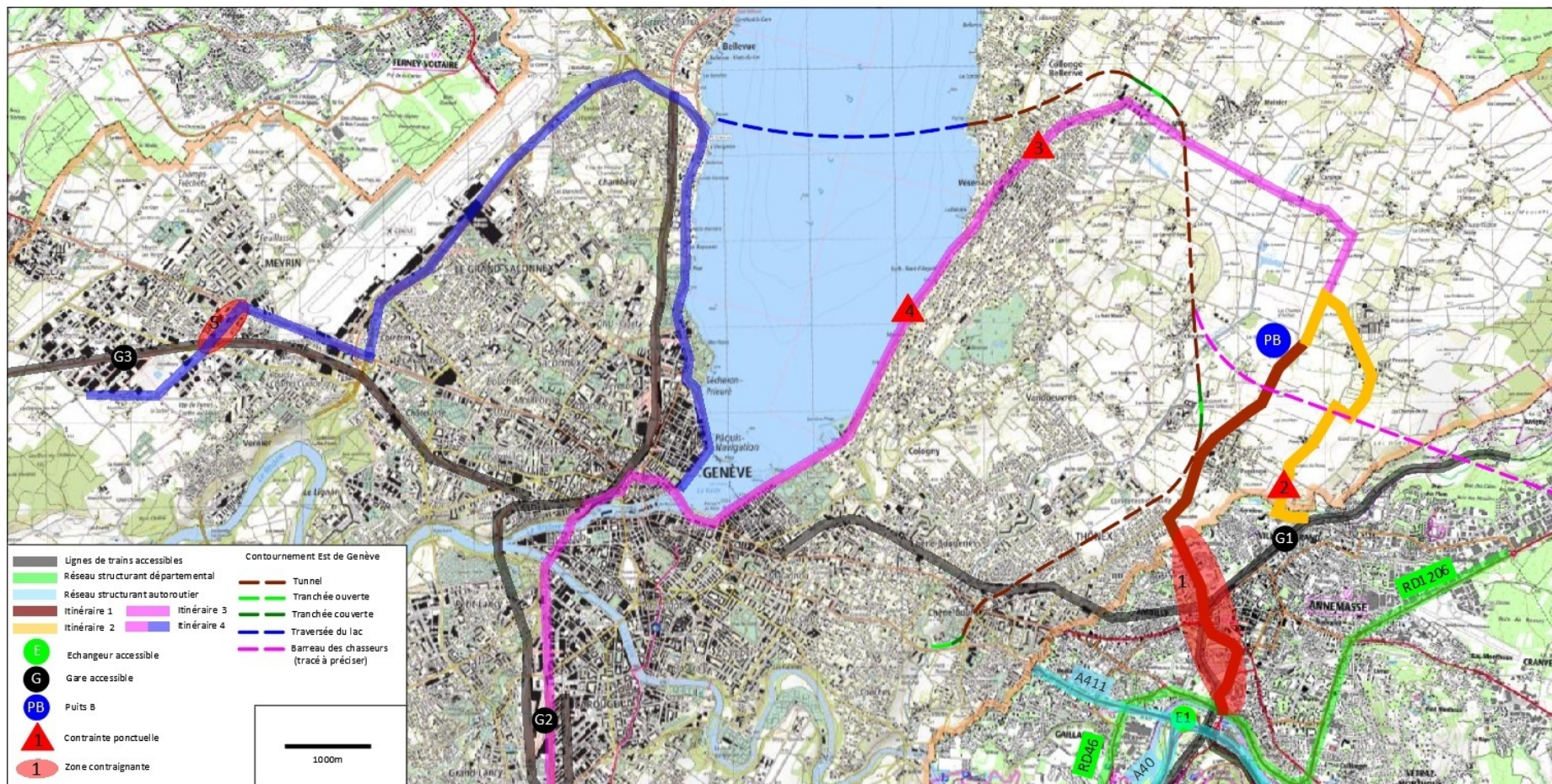


Illustration 201 : Réseau structurant et réseau départemental autour du site PB.



**Contraintes d'accès au réseau structurant (Illustration 201)**

**Contrainte 1 :** secteurs très urbanisés d'Annemasse,

**Contrainte 2 :** route de Cornière, largeur de 4 m, à élargir sur environ 300 m (estimation environ 240 k€ HT). Des poteaux électriques longent la route. Le profil en travers s'élargit en arrivant près des habitations. La structure de chaussée sera probablement à renforcer pour permettre le passage intense de poids lourds.

**Contrainte 3 :** traversée de Vézenaz à proximité des habitations.

**Contrainte 4 :** passage par les quais de Cologny et de Gustave-Ador.

**Contrainte 5 :** secteur très urbanisé de Meyrin.

**Pour rejoindre la voie ferrée (G1) (en évitant la traversée de Puplinge)**

L'accès à la voie ferrée est distant d'environ 4,8 km.

La route de Présinge (itinéraire 2 évitant Puplinge) comporte des profils en travers réduits d'environ 5-5,50 m (Illustration 202). Il est signalé qu'une étude en cours pour expliciter le fonctionnement de cette gare.

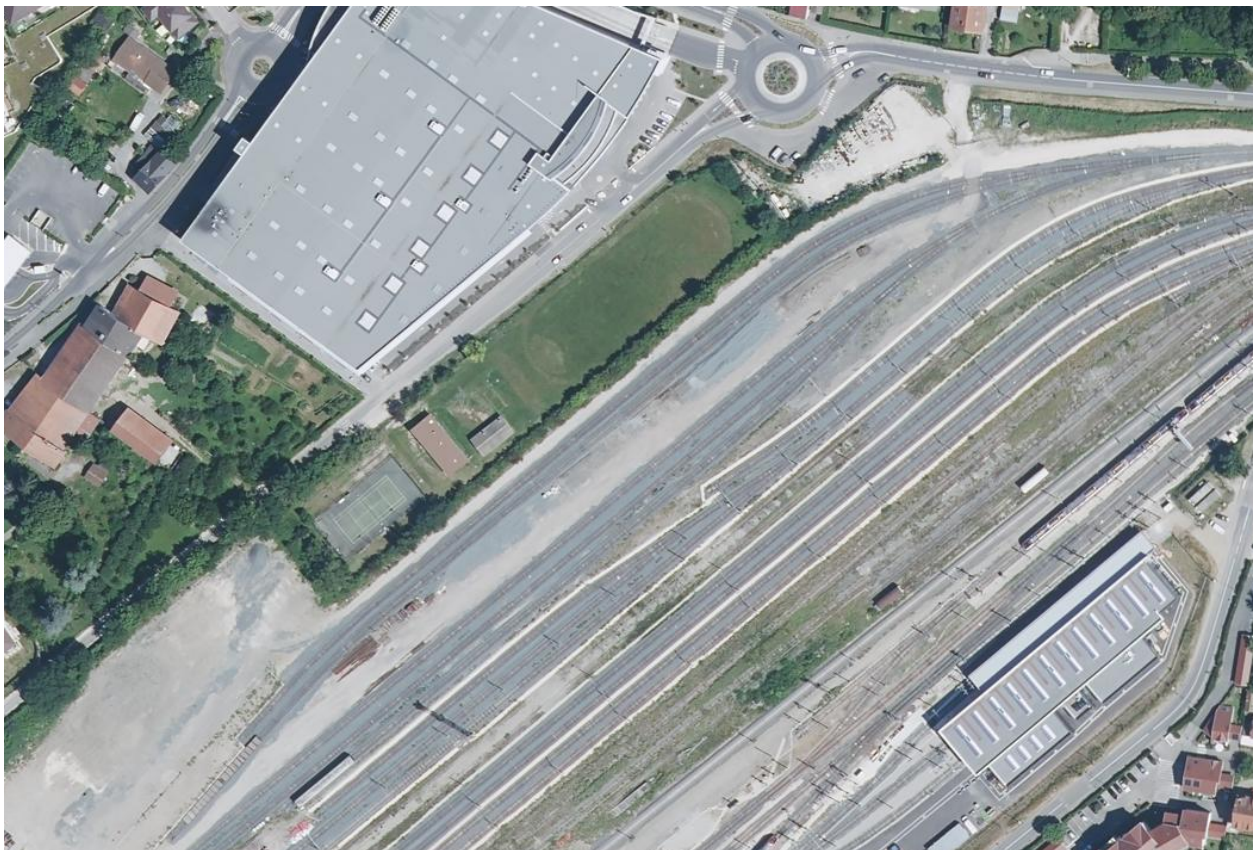
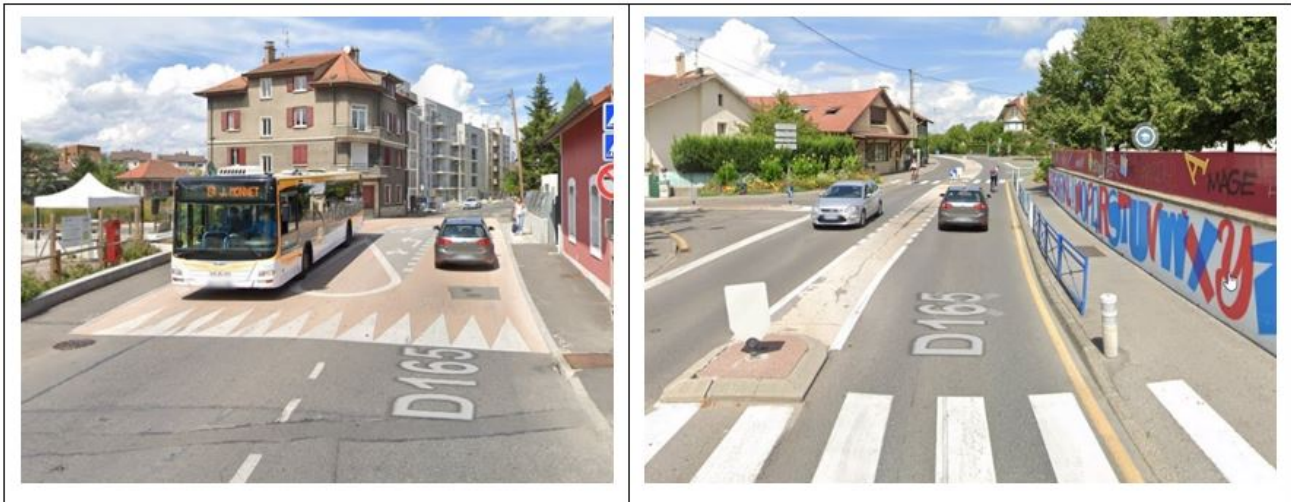


Illustration 202: Accès à la ligne de chemin de fer depuis la rue Albert Hénon. Coordonnées (46.202727, 6.240267).

### Pour rejoindre les RD1206 et A411 (itinéraire 1)

Le réseau structurant est situé à environ 3,3 km (RD1205, RD1206 puis échangeur A40/A411).

La principale et très forte contrainte concerne la traversée de la zone urbanisée d'Annemasse avec habitations à proximité, plateaux et îlots centraux aménagés, franchissables par des poids lourds.



*Illustration 203 : Plateaux aménagés au centre d'Annemasse.*

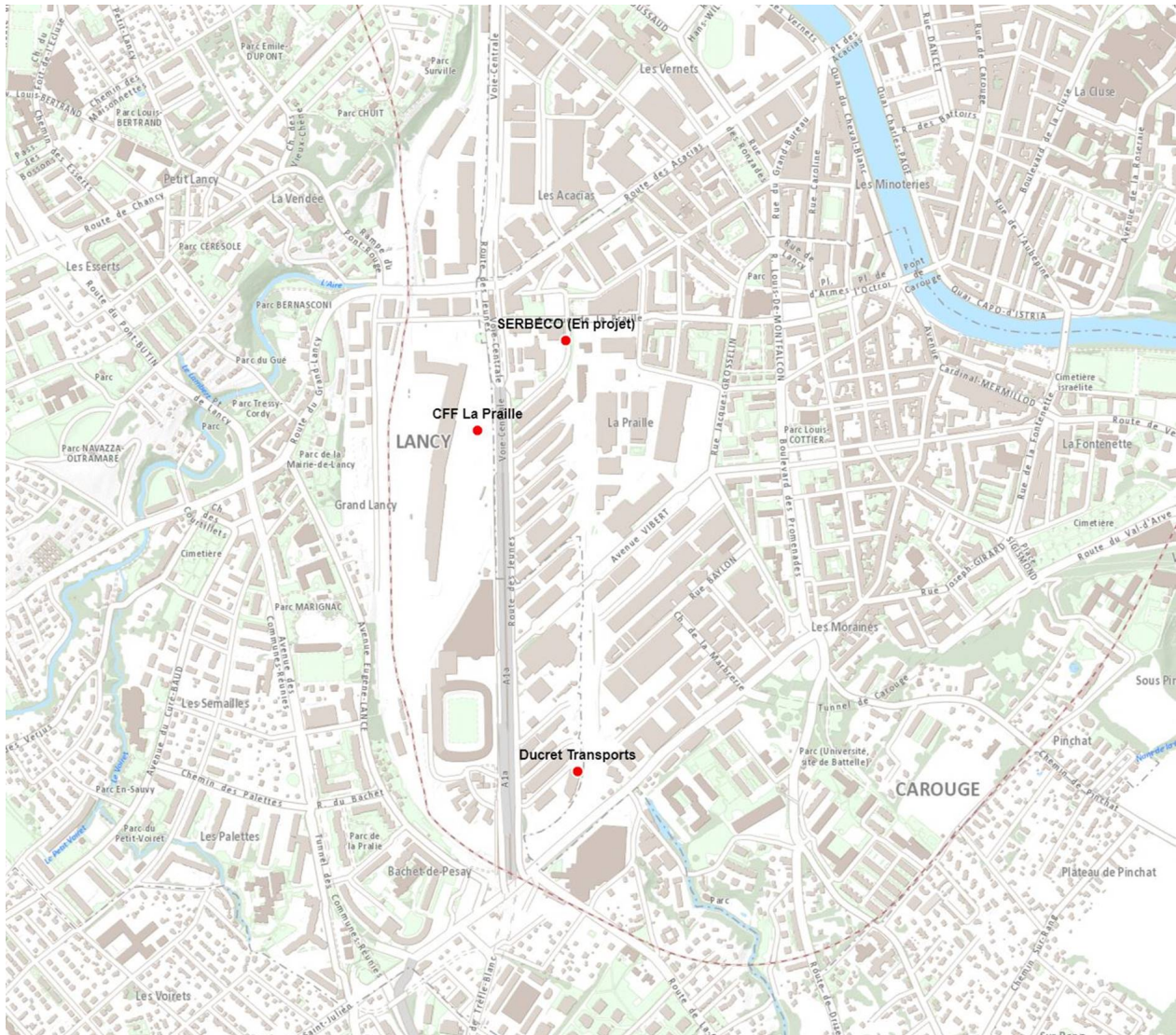
### Pour rejoindre les gares G2 et G3

Ces itinéraires, d'une longueur de 16,3 km pour accéder à G2 et 26,4 km pour accéder à G3, présentent de nombreuses contraintes, il serait envisageable ponctuellement pour un transport exceptionnel mais ne serait pas une solution durable.

La G2 ne présente pas de nouvelles places disponibles pour créer un nouvel embranchement ni une zone de stockage (Illustration 204). Il sera nécessaire d'obtenir un accord pour l'utilisation d'un embranchement déjà existant.

Habituellement, deux plateformes de chargement sont utilisées pour l'aire genevoise : CFF et Ducret (peu de possibilités de stockage). Aujourd'hui, il existe plus de deux plateformes mais certains de ces sites sont temporaires le temps de la réalisation de grands chantiers.





*Illustration 204 : Situation de la plateforme G2 à Genève. Carte fournie par GESDEC.*

Quant à la G3, située sur la commune de Meyrin, les sites habituellement utilisés comme plateforme de chargement sont SASSO et GESA (Illustration 205).



Illustration 205 : Situation de la plateforme G3 à Genève. Carte fournie par GESDEC.



### 8.3.3. Connexion au réseau local

Il est nécessaire de préciser que les options mises en évidence ci-dessous répondent uniquement à des contraintes d'accès et de mobilité pendant la phase de chantier et seraient donc provisoires.

Répondant à un enjeu d'accès pendant la phase de construction, elles ne sont pas intégrées aux premières mises en évidence des enjeux environnementaux. La construction de ces accès, même temporaires, a des conséquences fortes sur l'environnement, notamment la protection des écosystèmes.

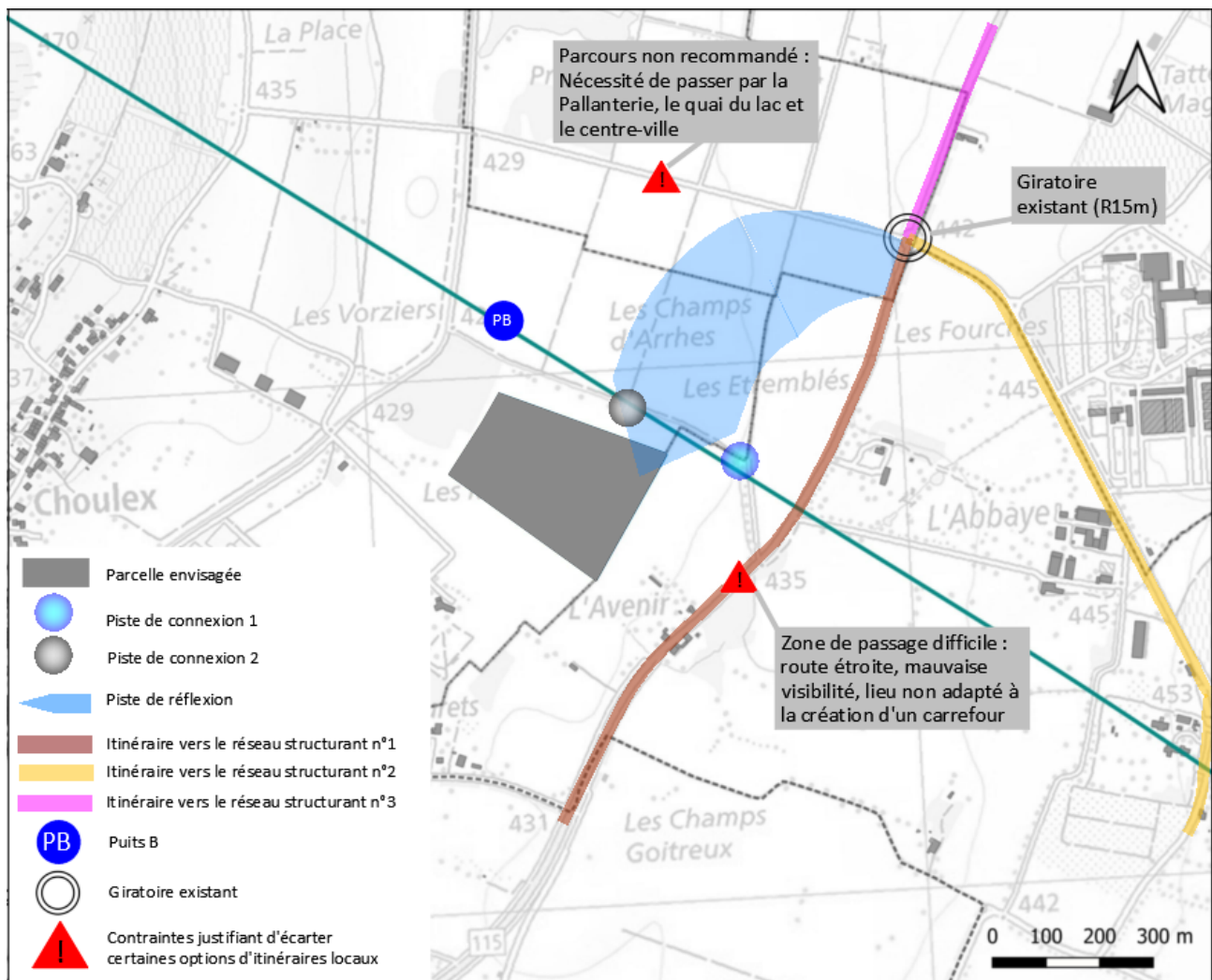


Illustration 206 : Réflexions sur l'accessibilité de la parcelle à Choulex en phase de chantier (identification et enjeux et pistes de réflexions à évaluer).